

MAIRIE D'EYZAHUT

26160

04.75.90.16.35

mairie.eyzahut@orange.fr

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 18 avril 2014 à 20 h 30

Date de convocation : 4 avril 2014

Président : Fabienne Simian, maire

Présents : Marc Aubert, Marianne Castelly, Dominique Gourabian, Jacques Gourabian, Jacques Holz, David Lardan, Françoise Laverdure, Alain Ramousse, Fabienne Simian, Catherine Videau

Absent : Thomas Pourrot

Secrétaire de séance : Marianne Castelly

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 mars 2014, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Elle propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- une aide supplémentaire pour un voyage scolaire,
- acceptation de devis concernant le programme de voirie 2014.

Le conseil se prononce en faveur de ces ajouts.

DÉLIBÉRATIONS

1. Vote du budget de l'exercice 2014

Madame le Maire procède à la présentation du budget primitif 2013.

Sur présentation faite par Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **opte** pour la comptabilité détaillée et la présentation budgétaire des communes de 500 à 3 500 habitants,
- **accepte** les propositions telles que portées sur les documents budgétaires et **adopte** le budget primitif 2014, à savoir :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	279 471.00 €	279 471.00 €
Investissement	271 184.00 €	271 184.00 €

2. Délégations consenties au maire par le Conseil municipal

Aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité (le conseil municipal n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre) que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir

inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs. L'article L 2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. La loi liste 24 matières qui peuvent être déléguées. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à madame le maire la totalité des délégations proposées.

3. Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Madame le Maire propose de fixer à 14 % de l'indice brut 1015 le montant mensuel de l'indemnité du maire.

Le Conseil municipal propose de fixer ce montant au taux maximal de 17 % de l'indice brut 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, **fixe** à 17 % de l'indice brut 1015 le montant mensuel de l'indemnité de fonction de Madame le maire, à effet au 29 mars 2014 (date de son élection).

Puis, Madame le maire propose de fixer à 4 % de l'indice brut 1015 le montant mensuel de l'indemnité de fonction attribuée à chacun des 2 adjoints.

Le Conseil municipal propose de fixer ce montant au taux maximal de 6,6 % de l'indice brut 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, **fixe** à 6,6 % de l'indice brut 1015.

4. Demandes d'aide émises par des enfants d'Eyzahut pour des voyages scolaires

Deux enfants de la commune ont émis le souhait de percevoir une aide pour un voyage scolaire. Il s'agit de Lou Aubéry et Axelle Pelourson. Ce type de demande est d'ordinaire transmis au Centre Communal d'Actions Sociales. Le CCAS n'ayant pas encore été défini pour ce mandat, le conseil décide de se prononcer immédiatement en faveur de ces demandes et vote à l'unanimité l'octroi d'une participation financière de 100 euros par famille.

5. Subventions communales aux associations ou autres

Propositions et résultats :

1. ACCA : 80 euros

Acceptée à l'unanimité.

2. ADMR : 100 euros

Acceptée à l'unanimité.

3. Paralysés de France

Refusée.

4. Potes du four à pain : 1500 euros

Le Conseil demande que l'association soumette un projet correspondant à la somme souhaitée avant de se prononcer.

5. Association sportive du collège

Refusée.

6. Agriculteurs du Canton de Bourdeaux

Refusée.

6. Vote des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2014

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité moins une abstention (Jacques Holz), décide** de maintenir les taux actuels des trois taxes directes locales pour l'année 2014, soit :

- **Taxe d'habitation** : **9,60 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : **14,30 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : **39,47 %**

7. Création des emplois saisonniers

Des candidatures sont parvenues en mairie. La sélection doit se faire rapidement.

La création du poste de MNS pour les mois de juillet et août 2014 est adoptée à l'unanimité.
La création du poste de régisseur pour juillet et août 2014 est également adoptée à l'unanimité.

8. Nomination des membres de la CCID

Madame le Maire explique que la commune doit fournir à la DGFIP un certain nombre de noms de propriétaires de la commune pour établir la composition de la Commission Communale des Impôts Directs. Elle propose une liste de 24 personnes dont 12 (6 titulaires et 6 suppléants) seront tirées au sort par la DGFIP.

Le Conseil municipal n'émet aucune objection et décide d'accepter cette liste à l'unanimité.

9. Désignation de l'élus référent auprès du ministère de la Défense, du CNAS

Chaque début de mandat, des élus référents doivent être désignés pour ces organismes.

Le Conseil décide de nommer :

- ministère de la Défense : Jacques Holz,
- CNAS : Françoise Laverdure.

10. Désignation des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal des Trois Vallées

Le maire explique que deux délégués au SIVU doivent être désignés pour toute la durée du mandat. Marc Aubert et Fabienne Simian sont élus à l'unanimité.

11. Acceptation de devis concernant le programme de voirie 2014

Des devis concernant les travaux de voirie ont été demandés mais tous ne sont pas parvenus en mairie. Le Conseil décide à l'unanimité de sélectionner le mieux-disant sous réserve que les montants n'excèdent pas 15 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

1. Désignation des coordinateurs de commissions

- Tourisme, animations : Marianne Castelly
- Travaux, voiries : Jacques Gourabian
- Finances, personnel : Marc Aubert
- Urbanisme, environnement : Jacques Holz,
- CCAS : Dominique Gourabian.

2. Désignation de l' élu référent pour les locataires

Alain Ramousse se porte volontaire. L'ensemble du Conseil est d'accord.

3. Candidature pour la gérance du snack

Une candidature est arrivée en mairie. Elle est pour l'instant à l'étude.

4. Infos diverses fournies par Fabienne Simian, maire

- Un arrêté municipal de délégation de signature a été établi au profit des fonctionnaires territoriaux pour divers documents administratifs.
- Projet panneaux photovoltaïques : M. Rossignol (SDED) avait réalisé une étude et doit transmettre le compte-rendu.
- Un audit de la station d'épuration a été réalisé. Des travaux sont programmés pour 2014.
- Visite de la commission de sécurité du camping (services de la préfecture) : un avis favorable à l'ouverture du camping a été émis.
- Proposition pour les jeunes du village : rencontre avec les élus de permanence un samedi matin pour découvrir le fonctionnement d'une mairie.

L'ordre du jour étant traité, Madame le Maire lève la séance à 23 h 30.